



Communiqué de presse CFST

Date: 28.06.2013
Embargo: 28.06.2013, 12h00

15^e remise de diplômes pour les ingénieurs de sécurité

Promouvoir la sécurité au travail en formant des spécialistes

Le 28 juin 2013, 66 nouveaux ingénieurs de sécurité recevront leur diplôme au château Stockalper à Brigue. Ils terminent ainsi avec succès le cours spécialisé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

En 2013, 31 Suisses allemands, 23 candidats romands et, pour la deuxième fois, 12 Tessinois, regroupés dans une classe italophone, ont obtenu le titre d'ingénieur de sécurité. Ce cours, organisé par la Suva sur mandat de la CFST, répond aux objectifs de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail et encourage l'intégration de divers aspects liés à la sécurité à tous les niveaux de la gestion de l'entreprise, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle sur le lieu de travail. Une approche orientée vers le système permet aux ingénieurs de sécurité de conseiller toutes les entreprises en s'adaptant à leur situation individuelle. Il s'agit d'une condition essentielle pour pouvoir satisfaire aux exigences de la directive de la CFST relative à l'appel des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Sécurité au travail et évolution de notre monde du travail

Dans son discours, Bruno Albrecht, ingénieur de sécurité et responsable de sécurité auprès de la station de recherche agricole Agroscope ainsi que membre du comité directeur de la Société suisse de sécurité au travail (SSST), a esquissé un parallèle entre la construction du tunnel ferroviaire du Simplon I (1898 – 1905, ouvrage pionnier réalisé dans la région de Brigue et alors plus long tunnel du monde) et les diplômés de la formation de la CFST. Les importants efforts déployés dans le domaine du travail et de la santé ont conduit à des succès indéniables. Depuis, l'état des connaissances et des expériences s'est développé et continuera de se développer à une vitesse fulgurante. La formation continue et les réseaux sont donc essentiels !

Eviter des accidents, sauver des vies

En Suisse, le nombre d'accidents professionnels graves demeure toujours élevé, bien qu'il soit en constante diminution grâce aux grands efforts déployés ces dernières années. Le cours de la CFST destiné aux ingénieurs de sécurité transmet à ses diplômés les connaissances requises afin d'agir concrètement au sein des entreprises pour contrer ce phénomène. Pour la CFST, ce cours contribue également à la mise en pratique active du projet «Vision 250 vies», qui entend prévenir les accidents professionnels graves grâce à des mesures préventives et sauver ainsi des vies. Pour les autorités cantonales et fédérales chargées de l'exécution de la loi sur le travail, la CFST met ce projet en pratique sous le label «SAFE AT WORK». (Pour de plus amples informations : www.safeatwork.ch).

La sécurité au travail signifie que l'on protège les employés des dangers mettant en cause leur sécurité et leur santé sur leur lieu de travail. Les accidents professionnels doivent être évités d'une part pour des raisons humaines, car ils engendrent des souffrances chez les travailleurs concernés et leurs proches, et, d'autre part, pour des raisons économiques. En effet, les accidents et les maladies liées à la profession génèrent beaucoup de coûts, aussi bien pour l'entreprise que pour la société.

Les photos de la remise des diplômes seront disponibles dès 16h00 le vendredi 28 juin 2013 sur le site: www.photopress.ch/image/ekas

Informations pour les représentants des médias:

Serge Pürro
Secrétaire principal de la CFST
Téléphone : 041 419 51 59
E-mail : serge.puerro@ekas.ch

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)
Fluhmattstrasse 1, Case postale, 6002 Lucerne

Infobox

Tâches de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) fait office de plate-forme dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Elle assure une application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises, une distribution coordonnée des moyens financiers et une collaboration efficace entre les inspecteurs du travail cantonaux, le SECO, la Suva et les organisations spécialisées. La Suva assure la présidence de la commission qui est composée de 11 membres et à laquelle participent également les délégués des organisations d'employeurs et de travailleurs. Pour de plus amples informations: www.cfst.ch